

N° 922 DRHDP/SGP
La Directrice

23 JAN 2025

**DECISION DE RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE POUR OCCUPER DES POSTES DES
CHEFS DES DIVISIONS AU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE
MARRAKECH**

- La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.
- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
 - Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
 - Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
 - Vu la décision D'appel à candidature pour occuper des postes des chefs des divisions au centre hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech N° 12381 DRHDP/SGP LE 05/11/2024.
 - Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

DECIDE

Article Premier :

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech relance un deuxième appel à Candidature pour pourvoir les postes de responsabilité suivants :

- Chef de la **Division des affaires financières.**
- Chef de la **Division du Patrimoine Hospitalier et de l'ingénierie.**

Article Deux :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s intéressé(e)s :

Parmi les cadres appartenant au moins à un grade classé à l'échelle 11 ou un grade doté d'un classement indiciaire équivalent et ayant une ancienneté de 5 ans en tant que chef de service.

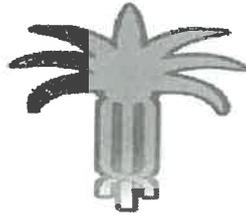
Centre Hospitalier Universitaire Mohammed VI - Marrakech ; Avenue Ibn Sina ; Amerchich ; BP : 2360

Marrakech Site Web : www.chumarrakech.ma

E-mail : chmohammed6@chumarrakech.ma

Tél : 05 24 300 700/701/629 - Fax : 05 24 300 631

DIRECTION
La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KAPLAN



Article Trois :

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer à la Division des Ressources Humaines et du Développement Professionnel continu au plus tard le **25 FEV 2023** Sous plis fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (**04 exemplaires**).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires**).

Article Quatre :

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des dits chefs parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech **www.chumarrakech.ma** , sur le site **www.emploi-public.ma**, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech. 


La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI Marrakech
Pr. KAHINA T. GOURAHI
